

Au fil du Buëch n°9

SYNDICAT DE RIVIÈRE

LE BULLETIN D'INFORMATION DU BUËCH

2015

Edito



Depuis 8 ans, le SMIGIBA a fait émerger de nombreux projets, porté des études structurantes pour la vallée et, depuis ces deux dernières années, réalisé des travaux importants pour les communes bénéficiant ainsi gracieusement de la grande compétence de ses ingénieurs. Le contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre », qui a planifié un programme d'actions sur la période 2008-2015, a aussi permis aux différents partenaires de souligner l'importance et la qualité du travail mené par le syndicat.

Le comité de pilotage du contrat de rivière a confirmé sa confiance dans la structure et signé un avenant de 2 ans au contrat (2015-2017) pour lui permettre de poursuivre les importants programmes engagés. Les évolutions réglementaires nécessitent également de démarrer une réflexion sur les outils à mettre en œuvre pour continuer le travail dans les années à venir et notamment en ce qui concerne la protection contre les inondations.

Cet axe nécessitera la réalisation d'importants travaux pour lesquels l'appui financier de l'État est indispensable. Je me suis attaché à ce que le SMIGIBA s'engage dès 2016 dans un dispositif pilote financier et technique non seulement avec les services de l'État mais aussi avec ceux de la Région et de l'Agence de l'Eau au travers d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). La mise en œuvre de cet outil sera également accompagnée par ces services dans le cadre de la réflexion globale autour de la gouvernance de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) qui confère des obligations pour son porteur.

Ce programme permettra de réaliser les études complémentaires nécessaires qui déboucheront vers une planification de travaux indispensables pour la

protection des biens et des personnes. Il nécessitera la création d'un poste de chargé d'étude sans que cela n'entraîne une augmentation de la participation des communautés de communes. Participation qui, je le rappelle, n'a pas augmenté depuis 3 ans malgré le développement des services rendus.

Au-delà des interventions en tant qu'assistant aux communes et porteur du contrat de rivière, nous sommes structure animatrice Natura 2000. En trois ans, nous sommes passés de l'animation de deux sites à six. En effet, les compétences que nous avons développées en terme de gestion des espaces naturels ont été reconnues et appréciées par les partenaires institutionnels.

L'année 2015 a donc vu le syndicat asseoir son statut de structure gestionnaire du bassin versant du Buëch et de sites naturels remarquables.

J'œuvrerai pour qu'au cours de cette année, malgré les turbulences engendrées par la loi NOTRe dans le paysage organisationnel des nouvelles intercommunalités, le SMIGIBA poursuive son développement dont nous profitons tous. Celui-ci est bien évidemment lié à l'excellente relation que nous continuerons de développer avec nos partenaires institutionnels (État, Région, Agence de l'eau, Département...)

Nous avons le devoir de concilier les enjeux socio-économiques et la préservation du patrimoine naturel. Le Buëch, vous le savez tous, est un axe structurant du territoire mais également une richesse à préserver pour notre vallée.

Jacques FRANCOU
Président du SMIGIBA

www.smigiba.fr



Essartement ...

Le Buëch, une rivière en (dé) tresses ?

Une évolution perpétuelle...

Le Buëch est une rivière alpine à influence méditerranéenne. Elle a un fonctionnement morphodynamique en tresse très particulier. En effet, l'alimentation en matériaux rocheux par les massifs et son hydrologie particulière façonnent une rivière à bancs de galets et chenaux multiples.

... perturbée par les aménagements

Cependant, les nombreux aménagements (endiguement, barrage...) ont modifié sa capacité de divagation. Par ailleurs, les extractions des matériaux réalisées au XX^{ème} siècle ont également conduit à une perturbation de son fonctionnement initial. Aujourd'hui, on constate un important phénomène de chenalisation formant des secteurs en forte incision (creusement du lit) et d'autres en exhaussement (élévation

du fond du lit par dépôts de matériaux). Ces déséquilibres génèrent des dégradations au niveau des ouvrages hydrauliques (digues, ponts...) et des pertes d'habitats pour la faune et la flore (chenal unique, ripisylve perchée...). Ils réduisent la capacité de remobilisation naturelle des matériaux lors des crues du Buëch (formation d'îlots végétalisés appelés iscles).

PRISES DE VUE DU GRAND BUËCH ENTRE ASPREMONT ET SERRES ENTRE 1956 ET 2010



Les photos aériennes ci-dessus illustrent la tendance à la fermeture du Buëch par l'installation de la végétation. On constate une perte de chenaux du Buëch et de largeur pour les écoulements. Le lit s'incise (creuse) et les berges deviennent perchées et instables. Cela provoque également une diminution des habitats aquatiques naturels pour la faune et la flore et l'accélération des vitesses d'écoulement lors des crues.

Les interventions de gestion

L'étude pour un plan de gestion des alluvions, finalisée en 2014, a défini des profils en long d'équilibre et des espaces de mobilité de bon fonctionnement c'est à dire des cotes altitudinales du fond du lit et des largeurs de cours d'eau. Afin de tendre

vers un retour à l'équilibre sédimentaire du Buëch, un certain nombre d'actions devra être progressivement mis en œuvre. Celles-ci peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir d'opérations de traitement des iscles (cf page suivante),

comme d'opérations d'aménagement plus importantes dans les secteurs prioritaires. Les projets de travaux concernent essentiellement les zones endiguées et nécessiteront une définition plus fine de leur conception.

Les opérations de traitement des iscles

Essartement-scarification : quelques explications

Le SMIGIBA a lancé une opération de traitement des iscles en 2015 par essartement et scarification. Cette action consiste à favoriser l'élargissement de la bande active (largeur du cours d'eau disponible pour les écoulements) en permettant la reprise des iscles par le Buëch

lors de crues. Il s'agit concrètement d'essarter, ou dévégétaliser, et de scarifier c'est à dire labourer des bancs de galets, appelés iscles, afin de permettre au Buëch de remettre en mouvement ces atterrissements. Dans un premier temps, une pelle mécanique munie

d'un broyeur forestier dévégétalise les iscles sur l'ensemble de la surface à traiter. S'ensuit le passage d'un bulldozer équipé d'un godet ripper à dents d'un mètre. Les dents remuent les matériaux en profondeur sur environ 90 cm pour ameublir le sol.

Les secteurs d'interventions :

Cette année, ce type de travaux a eu lieu sur les communes de Lus-la-Croix-Haute, Saint-Julien-en-Beauchêne, Veynes, Eyguians et Lagrange-Montéglin. Le but est, dans des secteurs où il y a présence d'un enjeu particulier (digues, routes, chemin communal

ou enjeu environnemental...), de redonner de la largeur au lit afin de limiter les sollicitations sur les ouvrages menacés. En effet, le gain de largeur permet un étalement plus important des écoulements en crues et ainsi de réduire les vitesses de l'eau contre les ouvrages.

Essartement au broyeur mécanique



Passage du godet ripper pour la scarification



Intégration de la dimension environnementale

Cette technique de travaux nécessite donc un déboisement de la végétation des atterrissements. Une attention particulière a été portée sur la présence de castors dans les secteurs d'intervention, notamment à Lagrange. Des bandes boisées sur lesquelles des indices de présence avaient été relevés ont été maintenues. Par ailleurs, en plus de l'enjeu de protection des ouvrages hydrauliques, ce type d'intervention présente un intérêt écologique. En effet, cela permettra au Buëch de recréer des secteurs à plusieurs chenaux typiques des rivières en tresses créant une mosaïque de milieux naturels abritant des espèces remarquables (Écrevisses à pieds blancs, Apron du Rhône, Castor d'Europe, Pavot jaune...).

Le SMIGIBA réalisera un suivi de ces travaux en fonction des événements hydrauliques afin d'analyser leur pertinence par rapport aux enjeux humains mais aussi par rapport à la réponse du milieu naturel. Ces suivis prendront la forme d'observations de terrain, de suivis topographiques et de suivis d'espèces.

Les **travaux** du syndicat en 2015

Le SMIGIBA est régulièrement sollicité par les nombreuses communes du bassin versant du Buëch pour résoudre des problématiques rencontrées généralement sur les cours d'eau comme les affouillements, les dégradations d'ouvrages aux abords des ponts ou digues, les glissements ou les érosions de berges, etc...

En intervenant en tant qu'assistant aux communes, le syndicat peut proposer des diagnostics techniques, une aide administrative, des

méthodologies d'intervention et assure la conception des travaux et leur suivi. Dans la mesure du possible, le SMIGIBA propose des aménagements en génie végétal notamment sur les érosions de berges. Cette technique déjà bien employée sur le bassin a fait ses preuves et permet d'obtenir des résultats très intéressants avec des coûts moindres par rapport au génie civil. Ces techniques apportent surtout une plus value environnementale, une bonne intégration paysagère et une durabilité inégalée...

Un chantier bénévole international sur le torrent d'Arron à Sigottier



En 2014, des barbeaux méridionaux avaient été pêchés dans ce torrent dans le cadre de travaux en rivière. Il s'agit d'une espèce de poisson possédant différents statuts de protection. Afin de faciliter la reproduction de cette espèce « inattendue » sur ce torrent et de rétablir le transit des espèces piscicoles (présence de truites et barbeaux méridionaux), il était nécessaire d'intervenir sur un seuil infranchissable pour les poissons. Ce petit barrage est situé dans le centre du village juste avant la confluence avec le torrent d'Aiguebelle constituant ainsi un point de blocage stratégique pour les espèces aquatiques de part son implantation.

Chaque automne depuis 4 années, un chantier bénévole international a lieu sur le bassin du Buëch autour d'une thématique « rivière » issu d'un partenariat entre le village des jeunes de Veynes et le SMIGIBA. En 2015, il a été proposé à 10 jeunes bénévoles de diverses nationalités (Chine, Corée, Mexique, Costa Rica, Italie, Allemagne) de réaliser une petite passe à poissons rustique à l'aval de cet ouvrage.

Lors des 3 premières semaines d'octobre, 5 murets en pierres maçonnées avec des échancrures ont été bâtis en travers du lit du torrent pour fragmenter l'ancienne unique chute verticale de 80 cm en 5 chutes d'eau de faible hauteur (environ

16 cm). Les nouveaux bassins à l'aval du seuil augmentent la lame d'eau ce qui permet aux poissons de pouvoir sauter aisément les différentes petites chutes d'eau pour accomplir leur cycle biologique et coloniser de nouveaux secteurs vers l'amont...

Une pêche électrique a été réalisée à l'amont du seuil avant la mise en eau de la passe à poissons pour suivre l'efficacité de cet ouvrage dans les années futures.

La commune, très satisfaite des travaux, a organisé un pot lors de la réception des travaux avec les jeunes bénévoles et les différents partenaires.

Restauration de la cote de fond du lit sous le pont du Channe, commune du Bersac

Une érosion s'est produite sous le pont du Channe arrachant et transportant un volume important de matériaux.

Cet événement a généré un enfoncement du lit mettant à nue les fondations de la culée du pont communal en rive gauche. La proposition de travaux s'est orientée vers le calage du lit à la cote originelle de la construction du pont pour le protéger. En rapport aux enjeux importants, à la configuration du site et au caractère capricieux de ce torrent, seul un aménagement d'un seuil en génie civil pouvait répondre à cette problématique.

Un seuil en blocs d'enrochement bétonné d'une longueur de 18m a donc été

aménagé à l'aval du pont. Cet ouvrage a été calé plus haut que le niveau du lit après crue et a permis de rehausser le lit de plus de 1,2 m à l'amont. Il présente une pente faible de l'ordre de 8 % dans laquelle est intégré un chenal central pour permettre aux poissons de pouvoir le remonter ou le dévaler même en période de basses eaux. En dehors des enjeux environnementaux, une faible pente sur ce type d'ouvrage permet de ne pas accélérer davantage les vitesses d'écoulements en crue et donc d'assurer plus de longévité en comparaison avec un seuil plus court mais de fait plus pentu...

Pour « casser » encore plus les vitesses

écoulements, de nombreuses rugosités (blocs saillants sur le radier) ont été volontairement créées, cette solution augmente également les possibilités de franchissement pour les poissons.

Un chemin rural très menacé à Lus la Croix Haute



Une érosion de berge s'est développée au fur et à mesure de crues sur la rive gauche du Buèch entre les ponts des Corréardes et du Trabuèch formant une anse d'érosion bien marquée de plus de 100 m de long. Une bande de ripisylve de 25 mètres a été « perdue » depuis les crues de 2002/2003. Un poteau électrique a déjà été déplacé à plusieurs reprises mais les enjeux concernaient surtout le chemin rural qui allait complètement disparaître...

Pour ces raisons, le choix de la technique de protection s'est vite orienté vers le génie végétal. Au préalable des travaux de protection de berge, un iscle central végétalisé a été défriché puis les matériaux ont été récupérés pour remblayer la berge érodée.

Des pieux en châtaignier ont été battus en force sur le pied de berge pour par la



suite insérer entre les 2 rangées de pieux un mélange de billes de pins, de souches de saules arbustifs et d'embâcles, le tout solidement câblé. Après avoir remblayé le talus de berge de terre végétale, des boutures de saules arbustifs complétées par de nombreux arbustes à racines nues ont été plantés sur les 115 mètres linéaires restaurés. Une sélection d'essences locales a été scrupuleusement choisie.

Le système racinaire de cette végétation adaptée aux berges des cours d'eau sera garante de la tenue mécanique du talus. Il est donc attendu le développement soutenu de cette nouvelle végétation. Les travaux ont été réalisés par deux entreprises durant 2 semaines, STP Pistono pour la partie travaux publics et la société Arbres et Techniques pour la partie génie végétal.

Restauration de la cote de fond du lit sous le pont du ruisseau de la Saulce, commune d'Eygalayes

Un affouillement important sous une des deux culées allait mettre en péril un petit pont du ruisseau de la Saulce. Ce pont dessert un chemin rural utilisé notamment pour l'exploitation forestière et une maison d'habitation accessible uniquement grâce à cet ouvrage...

Pour préserver ce pont, il a fallu d'une part remettre en état les maçonneries pour stabiliser les fondations et d'autre part trouver une solution pour stabiliser le niveau du fond du lit sous le pont, c'est à dire pérenniser cette côte de fond dans le temps pour empêcher un nouvel affouillement...

Après avoir repris les maçonneries de la culée affouillée, une succession de 4 micros-seuils en rondins de mélèze a été aménagée à l'aval du pont dans le lit du ruisseau dans l'objectif de maintenir la cote de fond. Outre l'emploi de matériaux naturels, elles présentent l'avantage de ne pas entraver la circulation des espèces aquatiques, de s'intégrer parfaitement aux paysages rivulaires et sont imputrescibles dans l'eau...

Pour terminer, le lit du ruisseau a été rechargé par des galets et pierres. Ce chantier peu onéreux a permis de protéger le pont durablement et n'entrave pas la circulation des espèces aquatiques.

suite...

Restauration d'un tronçon de digue sur le Buëch à la Faurie



Entretien de la végétation des berges

Chaque année, le SMIGIBA réalise des travaux d'entretien de la végétation des berges du Buëch et de ses affluents. Depuis 6 années, plus de 60 km linéaires de berges du Buëch et 53 km de linéaires de ses affluents ont été entretenus.

En 2015, les travaux d'entretien ont été pluriels en terme d'enjeux et de répartition géographique sur le bassin ; le rif d'Agnielles à cheval entre Aspres sur Buëch et la Faurie a été entretenu sur sa partie aval. Sur le bassin de la Méouge, les communes de Salérans et Eygalayes ont bénéficié de travaux sur leurs petits affluents parfois bien encombrés (ruisseau de la Doux, le torrent d'Izon, ruisseau de la Saulce). A Montclus, la végétation de berges de l'affluent Le champ du Meunier était irrégulièrement entretenue. Sur le Buëch à Veynes, Laragne, Lus la Croix Haute ou St-Julien en Beauchêne, des surfaces importantes de végétation colonisant les iscles ont été broyées mécaniquement avant d'entreprendre des travaux plus lourds.

Lié à son âge avancé et après d'innombrables crues depuis sa construction (fin du 19^{ème} siècle), la digue des Levas a subi un glissement d'une cinquantaine de mètres de longueur constaté depuis l'année 2012. La situation s'étant aggravée, cette érosion ne permettait plus d'emprunter la crête de la digue avec des engins motorisés mais elle risquait surtout de créer une brèche rendant vulnérable l'inondabilité des terres à l'amont du village.

Une fois de plus la réponse fut apportée par le végétal. Vu le volume et la hauteur de la digue, plusieurs techniques de génie végétal ont dû être combinées pour assurer une protection solide et pérenne. En pied de digue des fascines de saules ont été intégrées entre des pieux de châtaignier préalablement battus mécaniquement. Dans le remblais de terre végétale (coté digue), 4 rangées de lits de plançons ont été aménagées. Cette technique nouvellement expérimentée par le SMIGIBA consiste à intégrer des branches de saules entières placées horizontalement

à l'intérieur du talus et coincées « en sandwich » dans des laies de géotextile. Des plantations d'arbustes à racines nues (essences présentes localement) sont venues compléter la protection sur le haut de la digue.

D'une pierre, deux coups ; Les branches de saules ont toutes été prélevées sur le Buëch à des endroits nécessitant une intervention d'entretien ! Les travaux ont été réalisés par deux entreprises durant 3 semaines, STP Pistono pour la partie travaux publics et la société Arbres et Techniques pour la partie génie végétal.

Les écoliers de la Faurie sont venus visiter le chantier afin de partager et d'échanger sur la rivière et les différents moyens de répondre aux problématiques rencontrées comme des érosions sur les digues. Des échanges assez poussés sur le génie végétal ont pu avoir lieu car les enfants étaient déjà très sensibilisés à la vie et la gestion de la rivière en général. A l'unanimité, ils trouvent que la végétalisation de la digue améliore la qualité paysagère du site...

Etat de la digue en 2014 avant travaux.



Aménagement en fin de chantier.



Végétalisation quelques mois après travaux.



Zoom sur...



↳ le Vertigo étroit

Ce petit gastéropode, assez rare et classé "vulnérable", vit uniquement dans les zones humides ouvertes (prairies humides ou marécageuses, marais, tourbières...) et est présent de l'ouest européen au nord de l'Iran. Les principales populations sont situées dans l'est et le centre de l'Europe. En France, l'espèce est plus dispersée. Présent en PACA dans les trois départements alpins, c'est dans le département des Hautes-Alpes que se trouvent la majorité des sites connus.



En 2015, un inventaire a été mené dans la vallée du Buëch par le CEN PACA et l'association Arianta, en partenariat avec le SMIGIBA, afin de définir l'aire de présence de l'espèce dans les sites Natura 2000 du Buëch. Malgré des habitats favorables, Vertigo angustior a été localisé uniquement au marais de Manteyer et dans des zones humides à proximité.

Mesures agro-environnementales



Depuis la mise en place de la nouvelle Politique Agricole Commune en 2015, des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sont désormais proposées aux agriculteurs exploitant des terres en sites Natura 2000 ainsi que dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales ou dans des zones d'intérêt écologique (zones humides, corridors écologiques...). Les exploitants s'engagent par cette démarche, à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion pastorale, des retards de fauche, une diminution de fertilisation, une réduction des traitements phytosanitaires, la lutte biologique en arboriculture, etc. Des alpages du Dévoluy aux prairies et vergers des bords du Buëch, les agriculteurs signataires bénéficient en contre-partie d'une aide financière.

Pour plus de renseignements :

Chambre d'agriculture 05
pierre.tournis@hautes-alpes.chambagri.fr

CERPAM

csoulleys@cerpam.fr

PNR Baronnies provençales
qmartinez@baronnies-provencales.fr

SMIGIBA

alampe.smigiba@orange.fr
et ehustache.natura2000@orange.fr

Le marais des Iscles sous la loupe...

En mars 2015, la commune de Veynes, en partenariat technique avec le SMIGIBA et le PNR des Baronnies provençales, a lancé deux études sur une zone humide méconnue, située à proximité du plan d'eau. Le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA a réalisé des inventaires des habitats naturels, de la faune et la flore présents et a déterminé les enjeux écologiques et socio-économiques de ce site remarquable. En parallèle, le bureau d'études Ameten étudie le fonctionnement hydrologique du marais. L'objectif est ici l'élaboration d'un plan de gestion de la zone humide qui préservera et valorisera ce milieu rare : rendu prévu pour le printemps 2016 !



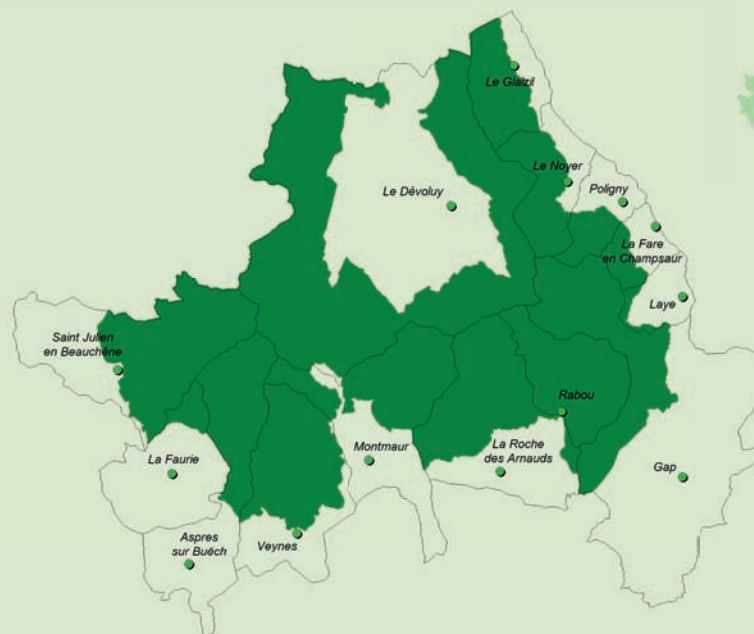
Mise en place d'un piézomètre pour étudier le niveau d'eau de la nappe souterraine



Focus sur...

Site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur »

Entre lavande et g n pi, la Zone Sp ciale de Conservation Natura 2000 «D voluy - Durbon - Charance - Champsaur» offre une exceptionnelle vari t  de milieux naturels et d'esp ces patrimoniales, sur une surface de plus de 35 000 hectares. V ritable forteresse des Pr -Alpes calcaires, ce massif karstique s' tend du Gapen ais aux limites de la Dr me et de l'Is re, bordant le Beauch ne   l'Ouest et le Champsaur   l'Est.



Aux influences alpine et m diterran enne...

De 800 m tres d'altitude au pied des gorges d'Agnielles au sommet du Grand Ferrand   2758 m, ce site Natura 2000 s' tend sur 4  tages de v g tation : supra-m diterran en, montagnard, subalpin et alpin.


Les paysages sont fortement marqu s par la nature g ologique des roches s dimentaires calcaires et les processus d' rosions quaternaires (glaciers).



Plus de 1500 esp ces de plantes...

Berceau d'illustres botanistes r pondant aux noms de CHAIX ou VILLARS, nombre d'esp ces v g tales furent d crites scientifiquement et nomm es pour la premi re fois au monde en ces terres Dauphinoises.


Des profondes h traies-sapini res de Durbon aux pin des de pins   crochets d'altitude, le promeneur averti aura la chance d'observer le sabot de V nus ou l'ancolie de Bertoloni. Les grands massifs forestiers constituent un  l ment important de la diversit  du site. La pr sence en ces lieux de la R serve Biologique Domaniale Int grale du Bois du Chapitre souligne le fort degr  de naturalit  de ces for ts anciennes.



Au cœur du Dévoluy, l'arnica et edelweiss fréquentent les vastes alpages parcourus par les troupeaux d'ovins. Avec plus de 70 espèces végétales différentes, les prairies de fauches utilisées par les agriculteurs pour nourrir les bêtes durant les longs mois d'hiver jouent également un rôle fondamental dans le maintien de la biodiversité.

Massif de tous les contrastes, d'importants systèmes rocheux constitués de falaises et éboulis, rappelant les voisines Dolomites Italiennes, donnent à ces paysages ce caractère minéral unique. Ces derniers comptent parmi les plus vastes complexes d'éboulis calcaire d'Europe. Les versants du massif d'Aurouze et du pic de Bure recèlent une flore exceptionnelle, avec notamment des espèces endémiques comme le Chardon d'Aurouze ... qui pousse uniquement là dans le monde !!!


Une faune de montagne




7 espèces d'insectes aux enjeux de conservation Européen, 24 espèces de chauves-souris sur les 34 espèces présentes en France, des amphibiens tout aussi rares comme le sonneur à ventre jaune, perdrix bartavelles, aigles royal ... avec plus de 50 espèces animales d'intérêt communautaire et de nombreuses autres espèces patrimoniales, la faune est également très riche.

Les activités humaines sur le site sont également variées : agriculture et pastoralisme, sylviculture, chasse, pêche ; activités touristiques, notamment en lien avec les stations de ski voisines ; site de recherche astronomique de renommée mondiale (Institut de Radio-Astronomie Millimétrique – IRAM).

Le document d'objectifs du site rédigé par l'Office National des Forêts a été validé par le Préfet en 2003. Durant 6 ans, l'animation du site Natura 2000 a été portée par la commune de Saint Julien en Beauchêne. Depuis le 1er mai 2015, le SMIGIBA a été désigné comme nouvelle structure animatrice. Le président du comité de pilotage du site Natura 2000 est Fabien GASCARD (Maire de Rabou).



Ces dernières années, plus de 40 structures agricoles (Groupement Pastoraux, GAEC) ou agriculteurs individuels se sont engagés dans des Mesures Agro-Environnementales pour un montant dépassant les 200 000 € d'aides/an.



Plusieurs contrats Natura 2000 ont été signés avec des propriétaires fonciers, notamment le marquage et la conservation des arbres présentant des caractères de sénescence. (Poligny, ...).

La charte Natura 2000, assurant des bonnes pratiques de gestion, est animée depuis 2013 avec déjà plus de 10 000 ha contractualisés.

De nombreux inventaires et suivi scientifiques sont réalisés sur l'ensemble du site Natura 2000 afin d'améliorer les connaissances et d'affiner la gestion des actions engagées.



Besoin de renseignements complémentaires ?



www.smigiba.fr

<http://hautes-alpes.n2000.fr>

Vous pouvez également contacter l'animateur du site Natura 2000 :

Eric HUSTACHE

SMIGIBA - Maison de l'intercommunalité

051 40 Aspres sur Buëch

M@il : ehustache.natura2000@orange.fr

Fixe : 09 66 44 21 26

Port : 06 45 14 12 12

Le cadre réglementaire du SMIGIBA



Avenant du contrat de rivière

Pourquoi ?

Le contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » porté par le SMIGIBA a été signé le 30 septembre 2008 pour une durée de 7 ans. De nombreuses actions ont été engagées durant cette période et ont fait l'objet d'un bilan très positif. Certaines actions, intéressant la protection contre les inondations, n'ont pu être engagées pour des raisons financières (désengagement de l'État dans ce type d'actions) et réglementaires (parution des décrets Dignes modifiant les caractéristiques des digues classées et le contenu des études de diagnostic).

La solution...

Face à ce constat, les élus du SMIGIBA ont souhaité engager un avenant au contrat actuel prolongeant sa durée de 2 ans, jusqu'en octobre 2017. L'avenant permet de mettre en œuvre des actions issues du plan de gestion des alluvions et du plan de gestion de la ressource en eau. Concrètement, l'année 2016 répond aux attentes fortes de recherche de financement pour les actions de prévention des inondations. Un PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) sera élaboré en interne avec l'appui des services de l'État et permettra d'obtenir des aides de l'État au titre des

fonds Barnier.

Au-delà de ces actions, dans un contexte de grands changements du paysage intercommunautaire (projet de SDCI), le SMIGIBA va s'impliquer auprès des élus du territoire pour les accompagner dans la mise en place d'une nouvelle compétence (GEMAPI, décrite dans l'article ci-dessous).

L'avenant du contrat de rivière est consultable sur le site internet du SMIGIBA. La signature de l'avenant se fera lors du comité de rivière du 8 mars 2016.

La compétence GEMAPI



Quel contexte actuel pour la gestion de l'eau ?

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

De la loi MAPTAM à la loi NOTRe

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements. La compétence GEMAPI est définie par 4 alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1 L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2 L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5 La défense contre les inondations et contre la mer ;

- 8 La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) parue le 7 août 2015, a apporté plusieurs nouveautés notamment en fixant comme date butoir le 1er Janvier 2018 pour la mise en œuvre de la compétence qui devra faire l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal. Ces dernières peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière notamment).

Quand les enfants racontent le marais...

Grâce à un travail fructueux avec l'école de La Roche des Arnauds, Gaëtan Martinon et le SMIGIBA, deux nouveaux panneaux d'information sur le «Marais de Manteyer et ses trésors insoupçonnés» ont été inaugurés ce printemps. Fiers de leur œuvre collective, les enfants de la classe de CM2 connaissent à présent le marais comme leur poche et pourront expliquer à toute leur famille les rôles du marais, ses usages agricoles, les milieux naturels, la faune et la flore remarquables de ce site Natura 2000.



Fête du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Pour la 10^{ème} édition de la Fête des Parcs de la Région PACA, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a été fêté le 18 octobre dans les gorges de la Méouge, le jour de la fête sans moteur, organisée chaque année par la Communauté de communes Ribiers Val de Méouge. Le SMIGIBA était présent avec l'organisation d'une balade découverte faune-flore sur le site Natura 2000.

Des sorties et des chauves-souris

Cette année a été riche en balades et soirées naturalistes, avec près de 300 personnes qui ont arpenté les gorges de la Méouge, celles du Riou ou le marais de Manteyer et découvert le monde fascinant des chauves-souris lors de deux soirées à Veynes et Ribiers.

A ne pas manquer en 2016 : la fête de la nature du 18 au 22 mai, les sorties du mercredi matin en juillet et août dans les gorges de la Méouge, les journées du patrimoine en septembre... Pour le programme complet, consulter notre site internet : www.smigiba.fr.



A la découverte du marais des Iscles

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, les élèves de deux classes de l'école de Veynes bénéficient d'un programme scolaire sur les zones humides et plus spécifiquement sur le marais des Iscles, zone humide méconnue présente sur la commune.

Le Castor, cet inconnu

A l'occasion du Printemps des Castors, le SMIGIBA et le Parc naturel régional des Baronnies provençales, en partenariat avec le Centre de soins de la faune sauvage 04-05, ont organisé en mai une journée à Laragne-Montéglin. Michel Phisel a fait découvrir à une trentaine de personnes comment détecter sur le terrain la présence de cet animal discret, puis il a détaillé, lors d'une conférence animée, sa biologie et son écologie.



Autres infos sur le Buëch



Réseau Natura 2000 haut-alpin

La 4^{ème} rencontre des Présidents de Comités de Pilotage des sites Natura 2000 des Hautes-Alpes s'est tenue le 15 décembre à La Roche des Arnauds. Elle a réuni 22 personnes, dont les animateurs des différents sites du département et les services de l'État. Suite à une visite du marais de Manteyer et une présentation des actions mises en place, les participants ont échangé sur l'évolution du dispositif Natura 2000 en France et dans la Région et se sont inquiétés des conséquences des réductions budgétaires à venir ainsi que du désengagement progressif de l'État...

Sites Natura 2000 « Céüse - Montagne d'Aujourd'hui - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis » et « Bec de Crigne »

Entre Buëch et Durance, le site Natura 2000 « Céüse - Montagne d'Aujourd'hui - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis », constitué de quatre secteurs distincts, s'étend sur 6 900 ha et concerne 19 communes et 4 Communautés de Communes (Tallard-Barcellonalette, Laragnais, Serrois et Buëch-Dévoluy). Ce site comprend également le site Natura 2000 « Bec de Crigne » ayant pour but la préservation d'oiseaux.

L'animation du site était portée jusqu'à fin 2014 par la Communauté de Communes de Tallard-Barcellonalette. En décembre 2015, le SMIGIBA a été désigné comme nouvelle structure animatrice et a recruté début février 2016, un agent à mi-temps, Adeline BIZART (07 86 34 02 24).

Retrouvez plus d'infos sur ce site au prochain numéro du Fil du Buëch !

Plan de gestion de la ressource en eau

Pourquoi ?

Les cours d'eau présents sur le bassin versant du Buëch sont des rivières torrentielles qui subissent une forte influence du climat méditerranéen. Les niveaux d'eau s'abaissent très visiblement tous les étés pour des raisons naturelles (climat, géologie, ...) et pour des besoins en irrigation agricole et en eau potable.

Face à ce constat, les études menées ces dernières années ont montré qu'un effort important devait être fait pour limiter les prélèvements en période d'étiage estival afin de maintenir un bon état écologique des cours d'eau.

Le bassin versant du Buëch a été classé fin 2015 en Zone de Répartition des Eaux. Cet outil réglementaire s'impose dès lors qu'un déséquilibre dû aux prélèvements est confirmé, quels que soient les usages, sur tout ou partie d'un bassin versant.

Le plan de gestion de la ressource en eau est l'outil (en cours d'élaboration) qui compile les actions réalistes techniquement et financièrement en faveur de l'économie d'eau, pour tous les acteurs (eau potable, irrigation, ...).

Des actions en cours...

Pour mesurer l'hydrologie des cours d'eau dans les secteurs les plus critiques en période d'étiage, des sondes temporaires de mesure des hauteurs d'eau ont été mises en place au cours de l'été 2015. Un travail partenarial avec les services de l'État (DDT05 et ONEMA) et le Département des Hautes Alpes, a permis de mettre en place une méthode de travail et un protocole de suivi efficace. Chaque année, les sondes temporaires seront installées pour évaluer au mieux les débits transitant dans les cours d'eau.

Des sondes temporaires pourraient être mises à disposition des Associations Syndicales Autorisées d'irrigation (ASA) qui souhaiteraient avoir un suivi en continu des niveaux d'eau dans leur canal pour évaluer au mieux les prélèvements qui sont souvent surestimés.

LE SMIGIBA

(Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents)

- ▶ 22 élus
- ▶ 61 communes
- ▶ 550 km de cours d'eau
- ▶ 7 employés
- ▶ 6 sites Natura 2000 (Buëch, Marais de Manteyer, Gorges de la Méouge, Dévoluy Durbon Charance Champsaur, Ceüse Montagne d'Aujourd'hui Pic de Crigne, Montagne de Saint-Genis et Bec de Crigne)
- ▶ 1 contrat de rivière «Buëch vivant, Buëch à vivre»

LE SMIGIBA

Maison de l'intercommunalité

05140 ASPRES-SUR-BUECH

Tél. 09 66 44 21 26

smigiba@orange.fr

www.smigiba.fr



CRÉDITS

Directeur de publication : J. Franco - Textes et photos : SMIGIBA, sauf mentions contraires -
Conception graphique : Cam et Léon - www.cam-et-leon.com - Impression : Imprimerie des Alpes - Label imprim'vert - Papier PEFC - Encres végétales



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

